



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson tenue à la salle des délibérations du conseil ce 10 septembre à 19h, à laquelle sont présents, outre son honneur le maire Jacques Grenier, les conseillers suivants :

Monsieur Martin Veilleux Conseiller #1
Madame Claudine Martineau Conseillère #2
Madame Nathalie Dion Conseillère #3
Madame Rollande Brunet Conseillère #4
Monsieur René Martineau Conseiller #6

Est également présente à cette séance madame Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2020
 - 1.4 Période de questions
 - 1.5 Élections pour le poste de conseiller 5
 - 1.6 Plainte concernant les motocross au chemin Bourgeois Ouest
- 2 FINANCES
 - 2.1 Adoption des comptes payés et à payer du 13 août 2020
- 3 TRAVAUX PUBLICS
 - 3.1 Aucun
- 4 GRAVIÈRES
 - 4.1 Achat d'une camionnette
 - 4.2 Embauche d'une adjointe administrative au territoire
 - 4.3 Embauche d'un adjoint au territoire
 - 4.4 Achat des caméras pour les gravières
- 5 URBANISME
 - 5.1 Contrat concernant les règlements d'urbanisme
 - 5.2 Demande de dérogation mineure pour le 108, rue Langlois
- 6 DÉVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE
 - 6.1 Inspection des parcs
- 7 LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE
 - 7.1 Nomination d'un représentant pour Ville Amie des Monarques
 - 7.2 Nomination d'un représentant pour les Journées de la culture
 - 7.3 Journées de la culture
 - 7.4 Semaine de la municipalité
 - 7.5 Rencontre avec le Club Quad pour l'utilisation des chemins
- 8 FORÊT ET ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Nomination d'un représentant concernant les bandes riveraines
 - 8.2 Appui pour l'utilisation du Fonds forêt
- 9 RÈGLEMENTS & POLITIQUES
 - 9.1 Avis de motion - Règlement 279 (Limite de vitesse au chemin Bourgeois Ouest)
 - 9.2 Projet de règlement - Limite de vitesse au chemin Bourgeois Ouest



- 10 RAPPORT DES ÉLUS
- 10.1 Rapport de l'élu - Maire
- 10.2 Rapport de l'élu - Conseiller 1
- 10.3 Rapport de l'élu - Conseiller 2
- 10.4 Rapport de l'élu - Conseiller 3
- 10.5 Rapport de l'élu - Conseiller 4
- 10.6 Rapport de l'élu - Conseiller 6
- 11 INFORMATIONS
- 11.1 Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec
- 11.2 Enquête sur les exigences linguistiques auprès des entreprises, des municipalités et des arrondissements de Montréal
- 11.3 Remerciements du Marchons, courons à Trécesson
- 11.4 Signalisation routière au chemin du lac Davy
- 11.5 Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
- 11.6 Rassemblement des élus de la MRC
- 12 CORRESPONDANCES
- 12.1 Formation concernant les représentations auprès de l'état & relations gouvernementales (CAQ)
- 12.2 Invitation Prix Thérèse Pagé 2020
- 12.3 Journée mondiale de la prévention du suicide (10 septembre 2020)
- 13 Varia
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14.1 Période de questions
- 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire, Jacques Grenier, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h.

2020-09-229 1.2 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.



ADOPTÉE

2020-09-230 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2020.

ADOPTÉE

1.4 Période de questions

2020-09-231 1.5 Élections pour le poste de conseiller 5

CONSIDÉRANT QUE le conseiller siégeant au poste 5 a démissionné;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a toujours quorum;

CONSIDÉRANT QU'il ne reste que quatorze (14) mois avant les prochaines élections;

CONSIDÉRANT la pandémie qui sévit actuellement et l'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT les recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Veilleux
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU

DE LAISSER le siège du conseiller 5 vacant jusqu'aux prochaines élections qui se dérouleront le 7 novembre 2021.

ADOPTÉE

2020-09-232 1.6 Plainte concernant les motocross au chemin Bourgeois Ouest



CONSIDÉRANT la plainte reçue d'un citoyen résidant au chemin Bourgeois Ouest déplorant l'utilisation très étendue et fréquente de quads et de motocross;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen fait part, dans son courriel, du bruit très irritant causé par l'usage d'un motocross en particulier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut agir puisque l'utilisateur n'a pas été identifié;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE RECOMMANDER au citoyen d'appeler la police pour qu'il puisse déposer une plainte formelle.

ADOPTÉE

2. FINANCES

2020-09-233 2.1 Adoption des comptes payés et à payer du 13 août 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 13 août 2020;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 75 282.83 \$;

Les salaires pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 38 369.08 \$.

ADOPTÉE

3. TRAVAUX PUBLICS



4. GRAVIÈRES

2020-09-234 4.1 Achat d'une camionnette

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité concernant les gravières;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs sites sont à vérifier pour les gravières;

CONSIDÉRANT les tâches à accomplir sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à un appel d'offres auprès des concessionnaires de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QU'Amos Toyota a déposé une soumission au montant de 56 231,24 \$;

CONSIDÉRANT QUE Soma Ford a déposé une soumission au montant de 43 483,85 \$;

CONSIDÉRANT QUE Garage Tardif a déposé une soumission au montant de 41 002,38 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE RETENIR la soumission de Garage Tardif au montant de 41 002,38 \$ pour un Chevrolet Silverado 2020;

ÉTANT ENTENDU QUE le fonds des gravières sera utilisé pour procéder à l'achat de la camionnette.

ADOPTÉE

2020-09-235 4.2 Embauche d'une adjointe administrative au territoire

CONSIDÉRANT les besoins rencontrés au niveau des ressources humaines à la Municipalité de Trécesson concernant le service de : Gravières;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'une adjointe administrative au territoire;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET



ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'EMBAUCHER l'employé 24-0002 à titre d'adjointe administrative au territoire, selon les conditions discutées, et ce pour une période de probation de 6 mois;

ÉTANT ENTENDU QUE cette nomination prend effet le 31 août 2020.

ADOPTÉE

2020-09-236 4.3 Embauche d'un adjoint au territoire

CONSIDÉRANT les besoins rencontrés au niveau des ressources humaines à la Municipalité de Trécesson concernant le service de : Gravières;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un adjoint au territoire;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'EMBAUCHER l'employé 24-0001 à titre d'adjoint au territoire, selon les conditions discutées, et ce pour une période de probation de 6 mois;

ÉTANT ENTENDU QUE cette nomination prend effet le 31 août 2020.

ADOPTÉE

2020-09-237 4.4 Achat des caméras pour les gravières

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire assurer un suivi concernant l'utilisation des gravières sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE plus de 20 caméras seront installées sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Numéricom, retenue par la résolution 2020-06-146, a dû se retirer suite à un manque de ressources humaines en région;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Sécur-Icare pour l'achat de caméras pour les sites des gravières;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'installation représentent une somme de 37 750 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'achat des fils, caméras, supports, piles et licences



représente une somme de 59 813,07 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs sites ne sont pas desservis par l'électricité et le réseau cellulaire;

CONSIDÉRANT QU'une vérification sera effectuée chaque jour par l'entreprise;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE RETENIR la soumission de Sécur-Icare;

ÉTANT ENTENDU QUE la somme de la facture sera puisée dans le fonds des gravières;

ÉTANT ENTENDU QUE les travaux seront commencés dès l'an 2020, mais qu'ils se termineront en 2021;

ÉTANT ENTENDU QUE la directrice générale assure la gestion de ce projet.

ADOPTÉE

5. URBANISME

2020-09-238 5.1 Contrat concernant les règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'urbanisme de la municipalité comportent plusieurs lacunes;

CONSIDÉRANT QUE Samir Grine, stagiaire au service de l'urbanisme de la Ville de Val-d'Or, a déposé une offre suite à l'analyse de la liste des modifications à apporter aux règlements municipaux que l'inspecteur municipal lui a remis;

CONSIDÉRANT QUE l'offre représente un montant de 8 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'offre de service de Samir Grine au montant de 8 000 \$;

ÉTANT ENTENDU QUE les fonds seront pris dans le 10 000 \$ prévu au budget pour les frais concernant l'application de nos règlements, fonds que nous n'avons pas utilisé, excepté pour la création des constats d'infraction.

ADOPTÉE



2020-09-239 5.2 Demande de dérogation mineure pour le 108, rue Langlois

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par Monsieur Éric Bilodeau, résidant au 108, rue Langlois;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne le règlement de zonage, plus précisément la hauteur d'un bâtiment secondaire résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser une hauteur de mur de 14 pieds et une hauteur totale de 21 pieds;

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU, stipulant qu'ils recommandent une hauteur de mur de 12 pieds;

CONSIDÉRANT la disposition du garage dans le secteur;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACCEPTER la demande de dérogation pour une hauteur de mur de 14 pieds;

DE RECOMMANDER au citoyen une hauteur de mur de 12 pieds.

ADOPTÉE

6. DÉVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE

2020-09-240 6.1 Inspection des parcs

CONSIDÉRANT QUE Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue est venu évaluer les aires de jeux et les équipements du Parc Auger-Legault;

CONSIDÉRANT QU'ils ont déposé un compte-rendu du rapport et ainsi leurs recommandations;

CONSIDÉRANT QU'il y avait présence de non-conformités, certaines dont les réparations étaient plus urgentes que d'autres;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROCÉDER à la réparation de l'échelle du jeu;



DE PROCÉDER à l'achat d'une nouvelle affiche d'accueil pour que le numéro de téléphone de l'hôtel de ville y soit inscrit en cas d'urgence;

ÉTANT ENTENDU QUE les autres recommandations et réparations à effectuer, celles moins urgentes, seront faites au cours de l'été 2021.

ADOPTÉE

7. LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE

2020-09-241 7.1 Nomination d'un représentant pour Ville Amie des Monarques

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer davantage dans les dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer dans des dossiers qui leur tiennent à coeur;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont en cours et qu'il est difficile pour le conseil de tous les suivre;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER la conseillère #2, madame Claudine Martineau, à titre de représentant du conseil concernant le projet Ville Amie des Monarques;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseiller doit travailler conjointement avec la direction générale et l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseiller n'a pas d'autorité sur l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseiller est le représentant du conseil et qu'il fera rapport au conseil.

ADOPTÉE

2020-09-242 7.2 Nomination d'un représentant pour les Journées de la culture

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer davantage dans les dossiers municipaux;



CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer dans des dossiers qui leur tiennent à coeur;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont en cours et qu'il est difficile pour le conseil de tous les suivre;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER madame Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentante pour ce dossier, puisqu'aucun conseiller ne s'est prononcé.

ADOPTÉE

2020-09-243 7.3 Journées de la culture

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Trécesson et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Trécesson a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

CONSIDÉRANT QUE, cette année, les Journées de la culture s'étendront exceptionnellement sur tout un mois;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Trécesson, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture du vendredi 25 septembre au dimanche 25 octobre, dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture;

ÉTANT ENTENDU QU'un budget de 400 \$ sera alloué pour faire de la publicité et pour organiser des activités.



ADOPTÉE

2020-09-244 7.4 Semaine de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire souligner la Semaine de la municipalité en y organisant des activités;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la municipalité se déroulera du 13 au 19 septembre 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ORGANISER, le lundi 14 septembre, un grand nettoyage;

D'ORGANISER, le mardi 15 septembre, une journée portes ouvertes sur rendez-vous à l'hôtel de ville et au garage municipal pour que les citoyens puissent admirer toutes les rénovations qui ont été effectuées depuis la dernière année;

D'ORGANISER, le jeudi 17 septembre, l'inauguration officielle des travaux de réfection de la rue Sauvé et de l'hôtel de ville et de déclarer les gagnants du concours d'embellissement "Mon milieu de vie, je l'embellis".

ADOPTÉE

2020-09-245 7.5 Rencontre avec le Club Quad pour l'utilisation des chemins

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Amos-Région désire faire des arrêts organisés pour prendre un café, un repas ou mettre de l'essence;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Amos-Région désire circuler sur le chemin St-Viateur, le chemin Joseph-Langlois, le chemin Boisvert pour se rendre au Domaine St-Viateur et/ou au Dépanneur Au Coin de l'Ours;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Amos-Région désire circuler sur le chemin du Lac-à-la-Truite pour se rendre dans les chemins de bois près du Lac-à-la-Truite et du champ de tir;

CONSIDÉRANT QUE selon la LVHR, article 11 paragraphe 6, un club d'utilisateurs peut obtenir, pour une activité spéciale, un droit de circuler sur le réseau routier aux endroits déterminés dans un trajet planifié et aux conditions du gestionnaire du réseau emprunté;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Amos-Région a fourni à la municipalité un plan du parcours pour les randonnées;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX



ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité du Canton de Trécesson autorise le Club Quad Amos-Région à circuler sur les chemins déterminés jusqu'au 1er juin 2021;

ÉTANT ENTENDU QUE le Club Quad Amos-Région s'assurera de respecter le Code de la sécurité routière et que tous les utilisateurs porteront les équipements requis pour la pratique du Quad;

ÉTANT ENTENDU QUE le Club Quad Amos-Région assumera les coûts et l'installation des panneaux de signalisation nécessaires;

ÉTANT ENTENDU QUE l'exécutif du Club Quad Amos-Région s'engage à bien expliquer à ses membres que ces autorisations de circuler sur les chemins mentionnés ci-haut sont en période d'essai pour l'année 2020-2021.

ADOPTÉE

8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

2020-09-246 8.1 Nomination d'un représentant concernant les bandes riveraines

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer davantage dans les dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer dans des dossiers qui leur tiennent à coeur;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont en cours et qu'il est difficile pour le conseil de tous les suivre;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE DION
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER le conseiller #6, monsieur René Martineau, à titre de représentant du conseil concernant les bandes riveraines;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseiller doit travailler conjointement avec la direction générale et l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseiller n'a pas d'autorité sur l'employé en charge du dossier;

ÉTANT ENTENDU QUE le conseiller est le représentant du conseil et qu'il fera rapport au conseil.

ADOPTÉE



2020-09-247 8.2 Appui pour l'utilisation du Fonds forêt

CONSIDÉRANT le travail accompli, depuis plusieurs mois, pour la modernisation du règlement sur le fonds de mise en valeur (Fonds);

CONSIDÉRANT la réflexion sur divers modes de répartition des sommes versées au Fonds;

CONSIDÉRANT la délégation de compétence à la MRC quant à la gestion des lots intra municipaux;

CONSIDÉRANT le pouvoir de la MRC de créer un Fonds et de l'obligation des municipalités de verser les deniers provenant, entre autres, d'une convention d'aménagement;

CONSIDÉRANT la volonté des certaines municipalités, parties à l'Entente, de convenir d'un ou de modes de répartition;

CONSIDÉRANT l'importance d'utiliser les revenus nets générés par la réalisation d'activités prévues au PATIF et PAFIO aux fins exclusives de la gestion et du financement de la mise en valeur du territoire forestier résiduel décrit à l'Entente selon les exigences précisées à l'Annexe D;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée, il y a lieu de consulter les municipalités à l'Entente, afin de connaître le ou les modes de répartition anticipé(s);

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROPOSER QUE le total des revenus nets soit réparti aux municipalités participantes selon les mètres cubes récoltés annuellement, tel que détaillé dans le document "Fonds de mise en valeur répartition" au point 3.2.A;

DE PROPOSER QUE les participants de l'entente déterminent, ensemble, un fonds de roulement de base à conserver à la MRC;

DE PROPOSER QUE chaque municipalité concernée contribue au fonds de roulement, et ce, selon un pourcentage déterminé par l'ensemble des participants à l'entente;

DE PROPOSER QUE les revenus nets attribués à chacune des municipalités déduites de la contribution au fonds de roulement doivent être remis à chacune des municipalités ou réservés aux projets de chacune des municipalités selon leur apport au fonds forêt;

ÉTANT ENTENDU QUE le mode « Appel de projets » demeure à déterminer ultérieurement, et cela dans chaque municipalité concernée.

ADOPTÉE



9. RÈGLEMENTS & POLITIQUES

9.1 Avis de motion - Règlement 279 (Limite de vitesse au chemin Bourgeois Ouest)

AVIS DE MOTION est déposé par Rollande Brunet qu'à une séance subséquente sera présenté le projet de règlement 279 : Limite de vitesse au chemin Bourgeois Ouest.

2020-09-248 9.2 Projet de règlement - Limite de vitesse au chemin Bourgeois Ouest

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse maximale présentement prescrite sur le chemin Bourgeois Ouest est de 50 km/h;

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes reçues concernant la haute vitesse sur ce chemin;

CONSIDÉRANT les difficultés et la dangerosité d'entretien pour ce chemin;

CONSIDÉRANT QU'une baisse de la limite de vitesse à 40 km/h serait justifiable pour assurer le bien-être et la sécurité de tous;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 10 septembre 2020 en vue de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 10 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le règlement 2020-279 concernant la limite de vitesse sur le chemin Bourgeois Ouest.

ADOPTÉE



10. RAPPORT DES ÉLUS

10.1 Rapport de l'élu - Maire

Jacques Grenier (maire) présente son rapport mensuel :

Le maire mentionne que :

- le 17 août, il a été convoqué par la MRC d'Abitibi pour une rencontre Zoom à 11h;
- le 19 août, il a été convoqué pour une rencontre du CCU;
- le 20 août, il s'est présenté au bureau municipal;
- le 21 août, il a participé à une rencontre avec la MRC d'Abitibi qui a planté un arbre en mémoire de monsieur Stéphan Lavoie, maire de Preissac, décédé d'un malheureux cancer;
- le 25 août, il a été convoqué pour une rencontre concernant les ressources humaines (entrevue pour le poste d'adjoint au territoire);
- le 26 août, il s'est présenté au bureau au bureau municipal pour signer les chèques et participer à une rencontre concernant les ressources humaines (entrevue pour le poste d'adjointe administrative au territoire);
- le 27 août, il a participé à une rencontre avec madame Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest, concernant les chemins;
- le 28 août, il a reçu deux appels de citoyens et les a transférés à la direction et il a participé à un lac-à-l'épaule à la MRC d'Abitibi;
- le 29 août, il a participé à un lac-à-l'épaule à la MRC d'Abitibi;
- le 30 août, il a géré un appel concernant un arbre tombé et a communiqué avec la direction;
- le 1er septembre, il s'est présenté au bureau municipal pour rencontrer la direction suite au lac-à-l'épaule de la MRC d'Abitibi;
- le 3 septembre, il a préparé la séance de travail avec la direction et y a participé le soir;
- le 8 septembre, il s'est présenté au bureau municipal pour la planification du Fonds forêt;
- le 9 septembre, il a reçu un appel de Monsieur Nolet de la Commission scolaire Harricana concernant les autobus;
- le 10 septembre, il a préparé la séance du conseil avec la direction.

10.2 Rapport de l'élu - Conseiller 1

Martin Veilleux (conseiller 1) présente son rapport mensuel :

Le conseiller siégeant au premier siège affirme avoir participé à la séance de travail, être venu au bureau municipal pour prendre connaissance du dossier de la rue Sauvé ainsi que d'avoir parlé avec Monsieur Mercier du



Club Quad concernant des questionnements au sujet du Club Quad et ils ont également échangé leurs idées.

10.3 Rapport de l'élu - Conseiller 2

Claudine Martineau (conseillère 2) présente son rapport mensuel :

La conseillère siégeant au deuxième siège mentionne avoir participé à la séance de travail et avoir rencontré Lyne Aubé, agente de développement à la Municipalité de Trécesson, pour échanger concernant le comité d'embellissement des fleurs sur le territoire ainsi que le concours d'embellissement. Elle participera également à l'AGA de l'école Morency le 14 septembre prochain.

10.4 Rapport de l'élu - Conseiller 3

Nathalie Dion (conseillère 3) présente son rapport mensuel :

La conseillère siégeant au troisième siège mentionne avoir participé à la séance de travail du conseil.

10.5 Rapport de l'élu - Conseiller 4

Rollande Brunet (conseillère 4) présente son rapport mensuel :

La conseillère siégeant au quatrième siège mentionne avoir participé à la séance de travail du conseil et avoir participé à deux rencontres (25 et 26 août) concernant les ressources humaines (entrevues).

10.6 Rapport de l'élu - Conseiller 6

René Martineau (conseiller 6) présente son rapport mensuel :

Le conseiller siégeant au sixième siège mentionne avoir participé à la séance de travail du conseil, avoir participé à une réunion du CCU, avoir participé à une rencontre concernant les gravières et également à une rencontre concernant les ressources humaines.



11. INFORMATIONS

11.1 Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec

Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec

11.2 Enquête sur les exigences linguistiques auprès des entreprises, des municipalités et des arrondissements de Montréal

Enquête sur les exigences linguistiques auprès des entreprises, des municipalités et des arrondissements de Montréal

11.3 Remerciements du Marchons, courons à Trécesson

Remerciements du Marchons, courons à Trécesson

11.4 Signalisation routière au chemin du lac Davy

Signalisation routière au chemin du lac Davy

11.5 Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles



11.6 Rassemblement des élus de la MRC

Rassemblement des élus de la MRC

12. CORRESPONDANCES

12.1 Formation concernant les représentations auprès de l'état & relations gouvernementales (CAQ)

Formation concernant les représentations auprès de l'état & relations gouvernementales (CAQ)

12.2 Invitation Prix Thérèse Pagé 2020

Invitation Prix Thérèse Pagé 2020

12.3 Journée mondiale de la prévention du suicide (10 septembre 2020)

Des lampions sont distribués à tous les conseillers pour la Journée mondiale de la prévention du suicide, gracieuseté de la Miellerie de la Grande Ourse et du Centre Prévention Suicide d'Amos.

Des lampions sont distribués à tous les conseillers pour la Journée mondiale de la prévention du suicide, gracieuseté de la Miellerie de la Grande Ourse et du Centre Prévention Suicide d'Amos.

Journée mondiale de la prévention du suicide (10 septembre 2020)

13. Varia



14. PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1 Période de questions

- Monsieur Ghislain Nadeau demande au conseil qui fait l'entretien des sites des gravières et également qui s'occupe de niveler les chemins du secteur Villemontel et du secteur La Ferme. Le maire lui répond que l'entretien a été donné à contrat pour le secteur La Ferme.

- Monsieur Ghislain Nadeau fait part au conseil qu'une camionnette a déjà été achetée dernièrement, donc pourquoi en racheter une autre. Le maire lui répond que cette camionnette ne servira seulement que pour les gravières et qu'elle sera achetée par le fonds des gravières.

- Monsieur Ghislain Nadeau demande au conseil à quoi servent les embauches concernant le territoire. Monsieur le maire répond que ce sera pour effectuer l'entrée de données pour les gravières.

- Madame Lise Bolduc demande au conseil municipal si le Club Quad procédera à l'installation de signalisation sur leur parcours. Monsieur le maire lui répond que ce sera spécifié dans l'entente.

- Madame Alice Levasseur demande au conseil à quoi servira l'embauche d'une adjointe administrative au territoire. Monsieur le maire répond que ce sera pour effectuer l'entrée de données pour les gravières. Monsieur le conseiller #6, René Martineau, ajoute que le conseil considère que ce sera davantage un investissement qu'une dépense puisque plusieurs redevances ne sont pas complètes et/ou erronées.

2020-09-249 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la séance soit close à 19h38.



ADOPTÉE

Jacques Grenier
Maire

Chantal Poliquin

Chantal Poliquin
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Jacques Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jacques Grenier
Maire

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire, à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (*art. 161 et 164 CM*).